



Programme sénégalais-allemand d'appui  
à la décentralisation et au développement local  
PRODEL



## Guide d'Orientation

# Mainstreaming Genre au niveau des Communautés Rurales dans le cadre de la décentralisation

Quelles approches ? Quelles activités ?

Expérience du Programme de Lutte contre la Pauvreté en milieu rural dans le  
Bassin Arachidier 2004 - 2007



Ministère de la Décentralisation et des Collectivités Locales (MDCL)



Partenaire mondial pour  
un avenir commun.

Responsable et Rédaction :  
Elke SCHADE, ECO-Education,

Auteur :  
Dr. Waly DIOUF

Février 2008

# Sommaire

1. Introduction .....	6
2. Définitions.....	6
3. Différence entre les rôles sexuels et les rôles sociaux ou de genre .....	7
4. Enjeux de la prise en compte des questions de genre dans la mise en œuvre de la décentralisation .....	10
5. Différence entre Intégration des femmes dans le développement et Intégration du genre dans le développement .....	11
6. Définition des objectifs d'intégration du genre dans le processus de mise en œuvre de la décentralisation .....	13
6.1 Promouvoir l'égalité des femmes et des hommes dans la vie économique	13
6.2 Promouvoir l'égalité de la participation de la représentation	15
6.3 Promouvoir l'égalité d'accès et la pleine jouissance des droits sociaux pour les femmes et les hommes	16
6.4 Promouvoir le changement des rôles et des stéréotypes assignés aux femmes et aux hommes	17
7. Application de l'intégration genre dans le développement d'une collectivité locale.....	18
7.1 La phase diagnostic de la situation selon le genre	18
7.2 La phase planification des actions de développement selon le genre	20
8. Conclusion .....	24
Annexe-1 .....	26
**Quelques objectifs en guise d'exemples**	
Annexe-2.....	28
**Quelques actions concrètes par objectif global / objectif opérationnel**	
Annexe-3.....	33
Glossaire de termes sur l'égalité entre les femmes et les hommes	
Glossaire .....	35
Références Bibliographiques.....	36



# Glossaire

<b>AE</b>	Activité Economique
<b>CAF</b>	Centre d'Alphabétisation Fonctionnelle
<b>CEF</b>	Commission Education Formation
<b>CEM</b>	Collège d'Enseignement Moyen
<b>CL</b>	Collectivité Locale
<b>CR</b>	Conseil Régional / Conseiller Rural / Communauté Rurale
<b>CR-PF/CEF</b>	Conseil Rural et Point Focal / Commission Education Formation
<b>DEL</b>	Développement économique local
<b>DSRP</b>	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
<b>EBF</b>	Education de Base des Femmes
<b>ENF</b>	Education Non Formelle
<b>FDC</b>	Fonds de développement communautaire
<b>FT</b>	Formation thématique
<b>GIE</b>	Groupement d'Intérêt Economique
<b>GPF</b>	Groupement de Promotion Féminine
<b>GTZ</b>	Coopération Technique Allemande
<b>IA</b>	Inspection Académique / Inspecteur Académique
<b>IDE</b>	Inspection / Inspecteur Départemental(e) de l'Education
<b>IFD</b>	Intégration des Femmes dans le Développement
<b>KfW</b>	Coopération financière Allemande
<b>MIDECL</b>	Mission d'Impulsion du Développement Economique des Collectivités Locales
<b>MOEF</b>	Maîtrise d'Ouvrage en Education et Formation
<b>OCB</b>	Organisation Communautaire de Base
<b>OI</b>	Organisation Intermédiaire
<b>OMD</b>	Objectif du Millénaire pour le Développement
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>PBA</b>	Programme Lutte contre la Pauvreté dans le Bassin Arachidier
<b>PCR</b>	Président Communauté Rurale/ Conseil Rural
<b>PDEF</b>	Plan Décennal de l'Education et la Formation
<b>PF</b>	Point Focal
<b>PFC</b>	Plan de formation et de communication
<b>PIA</b>	Plan d'investissement annuel
<b>PIC</b>	Plan d'investissement communal
<b>PLD</b>	Plan Local de Développement
<b>PNDL</b>	Programme national pour le développement local
<b>PPF</b>	Président Point Focal
<b>ProCas</b>	Programme „Appui au développement socio-économique pour la paix en Casamance
<b>PVIH</b>	Personne vivant avec le VIH/SIDA
<b>SIDA</b>	Syndrome de l'Immunodéficience Acquise
<b>VIH</b>	Virus de l'Immunodéficience Humaine

# Mainstreaming Genre

## 1. Introduction

La décentralisation déplace le centre de responsabilité du niveau de l'Etat central au niveau des collectivités locales et met les populations au cœur du développement de leur propre localité. C'est-à-dire, chaque collectivité locale se développe avec la participation active de toutes ses populations. Aujourd'hui, le constat est que, bien que constituant plus de la moitié de la population, les femmes sont rarement considérées comme responsables et personnes ayant une place au niveau des instances de prise de décision ou au meilleur des cas, leur prise en compte se limite à un niveau de simples bénéficiaires.

Pour encourager les Conseils Ruraux et faciliter la réalisation de l'approche mainstreaming genre, des idées suivantes --axées sur l'application au niveau local-- sont proposées aux responsables, dans le sens de les guider à mettre chacun et chacune à la place qu'il faut, afin de favoriser une participation active de toutes et de tous.

## 2. Définitions

Pour répondre à la question '**Le genre est-il lié au sexe qui différencie l'homme de la femme ?**' les définitions suivantes peuvent donner des clarifications

**Le genre** est une variable socioculturelle qui réfère aux rapports sociaux entre l'homme et la femme. Le genre relève d'une construction sociale, il met l'accent sur les différences qui caractérisent l'homme et la femme dans la société et les relations qu'ils entretiennent.

**Le genre** fait référence aux différences entre l'homme et la femme au sein de la société, différences acquises, susceptibles de se modifier avec le temps et qui présentent de grandes variations tant au sein d'une même société que d'une société à l'autre. Il s'agit d'une variable socio-économique et socioculturelle qui permet d'analyser les rôles, les responsabilités, les contraintes, les chances et les besoins des hommes et des femmes dans n'importe quel contexte.

**Le genre** ne se réfère pas aux femmes et aux hommes en soi mais aux relations qui existent entre eux. Il n'est pas déterminé biologiquement mais il est déterminé selon les rôles attribués aux femmes et aux hommes par la société.

**Le sexe** fait référence aux différences biologiques entre l'homme et la femme. Ces différences biologiques sont innées, immuables et universelles. Sauf accident génétique, chaque individu naît de sexe masculin ou de sexe féminin. On utilise le concept sexe pour décrire les caracté-

stiques sexuelles qui permettent de déterminer les mâles et les femelles en tant que catégories biologiquement distinctes.

### 3. Différence entre les rôles sexuels et les rôles sociaux ou de genre

**Ces différentes caractéristiques sexuelles justifient-elles la différenciation des rôles des femmes et des hommes dans la société ?**

**En effet, quand l'homme est chef, c'est parce qu'il est naturellement plus fort et doit protéger la femme et les enfants.**

Les rôles des femmes et des hommes dans la société ne sont pas tous liés à leurs caractéristiques sexuelles spécifiques. En réalité, il existe deux types de rôles pour les femmes et les hommes. Le premier type de rôles est naturellement lié au sexe, ce sont les rôles sexuels ou biologiques et le deuxième type de rôles est socialement attribué par la société à un sexe ou à un autre, ce sont les rôles sociaux ou de genre qui changent avec le temps mais aussi d'une localité à une autre.

Les rôles sexuels se réfèrent à une occupation ou à une fonction pour laquelle il faut absolument appartenir à un sexe spécifique. Le fait de donner naissance à un enfant est lié à la nature de la femme. C'est donc un rôle biologique de la femme. L'homme ne peut jamais donner naissance à un enfant selon les données de la science. L'homme par contre effectue la fécondation et ce sont ses chromosomes qui déterminent le sexe de l'enfant à naître : c'est aussi un rôle biologique de l'homme qui ne peut jamais être rempli par une femme. Les rôles sexuels sont immuables ainsi ils n'évoluent pas ni selon le temps ni selon le contexte. De tout le temps et dans tous les milieux c'est la femme qui donne la vie.

Les rôles sociaux ou de genre par contre sont des comportements, acquis dans une société donnée ou une communauté donnée, par le processus de la **socialisation** et qui déterminent quelles activités, tâches et responsabilités sont perçues comme féminines ou masculines.

On utilise le concept de genre pour cerner les rôles définis socialement, de même que les attitudes et les valeurs que les sociétés considèrent comme appropriées à un sexe ou à un autre. Ainsi, les rôles sociaux ou de genre varient en fonction des sociétés, de la culture, des classes socio-économiques, de l'âge et du contexte historique. Les rôles sociaux ne sont pas immuables et peuvent donc changer. Ce qui est considéré comme un rôle d'homme ou de femme dans une société donnée, peut évoluer avec le temps. A titre d'exemple, on peut citer certains métiers qui étaient traditionnellement réservés aux hommes et qui sont à présent de plus en plus exercés par des femmes (militaires, mécaniciens, électriciens, etc.). Dans la pratique, les rôles sociaux sont perpétués et renforcés par les stéréotypes qui présentent souvent une image simpliste, réductrice et généralisante d'une situation par rapport à la réalité (ce sont les représentations populaires).

En définitive, pendant longtemps, on a considéré que la répartition des rôles entre les hommes et les femmes était naturellement liée au sexe. Mais en réalité, en dehors de la différence biologique,

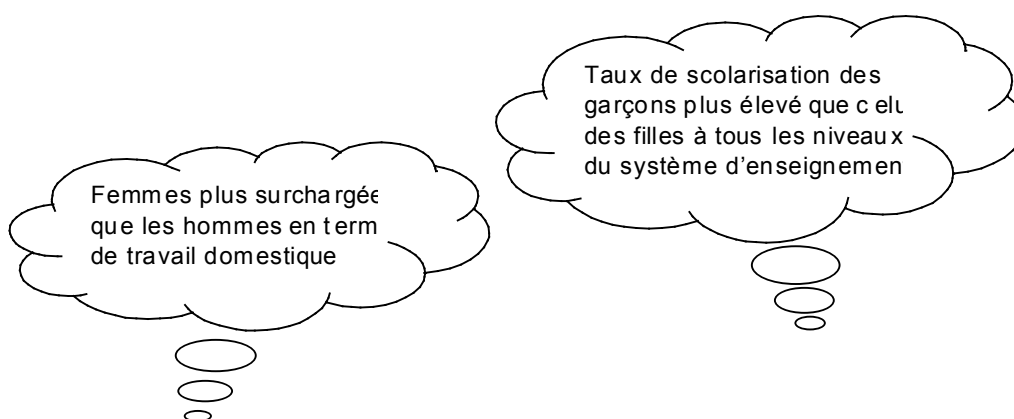
représentée par l'aptitude de la femme à mettre au monde et de l'homme à féconder, toute autre différenciation dans les rôles est socialement, culturellement construite, donc susceptible d'être modifiée et par conséquent d'évoluer dans le temps.

Malheureusement, dans la vie courante, les différenciations dans les rôles et responsabilités des femmes et des hommes est le fait de ce qui est appelé un biais de genre qui affecte la façon dont ces deux groupes vivent en communauté et ceci, généralement au détriment des femmes.

Ce biais de genre qu'on appelle aussi les inégalités de genre, renvoie aux différences sociales caractérisant les conditions de vie, le statut, la fonction et la position sociale attribués aux femmes et aux hommes dans la société. Les inégalités de genre se manifestent par des **disparités**, elles induisent des **rapports de genre** et conduisent à la **discrimination** en défaveur de la femme.

Les disparités de genre renvoient à l'inégale situation des hommes et des femmes dans la société y compris l'inégale répartition des tâches et des bénéfices selon le sexe. Les disparités sont justifiées par des valeurs, perpétuées par des pratiques et normes sociales établies au sein de la famille et dans la communauté et véhiculées par des stéréotypes.

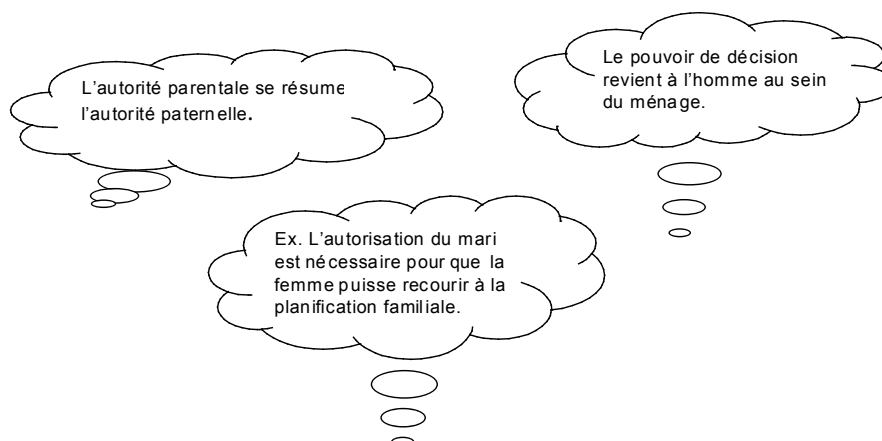
Elles se traduisent concrètement par des écarts qui affectent la situation de l'homme et de la femme en termes de satisfaction des besoins, de participation à la gestion et à la prise de décision au niveau de la famille et au niveau de la communauté, d'accès et de contrôle des ressources et des bénéfices du développement.



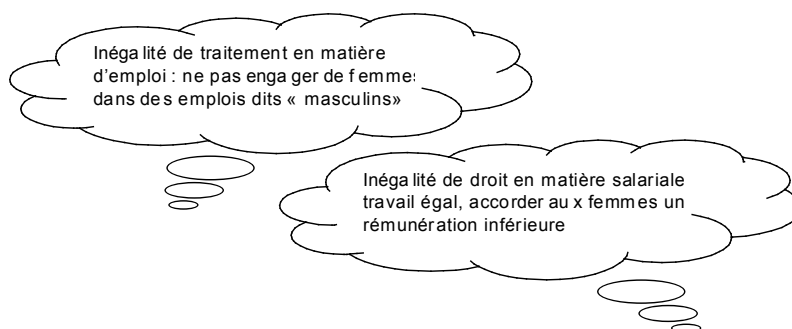
Source : SNEEG 2015. Avril 2005.



Les rapports de genre se réfèrent aux relations spécifiques de pouvoir entre des individus de sexes différents. Ces relations peuvent être égalitaires, de domination ou de subordination. Ils sont le reflet d'un modèle culturel, ils forgent les mentalités, structurent les attitudes, les pratiques et les comportements.



Les discriminations de genre renvoient au traitement différent institutionnalisé sur la base de son appartenance à l'un ou l'autre sexe. La discrimination de genre est soutenue par des causes structurelles relevant de la coutume, de la tradition, des règles administratives et des lois.



**Source :** SNEEG 2015. Avril 2005.

Connaître ces inégalités de genre permet de mieux cerner les causes qui sont à la base de ces différenciations sociales, d'affiner les analyses de situation en termes de besoins, contraintes et opportunités pour les femmes et pour les hommes, d'adopter des stratégies ciblées et d'apprécier de façon comparative les retombées des actions de développement pour chacun des groupes dans la communauté.

## 4. Enjeux de la prise en compte des questions de genre dans la mise en œuvre de la décentralisation

### En quoi le genre est-il lié à la mise en œuvre de la décentralisation dans une collectivité locale ?

La décentralisation est une décision politique et administrative de l'Etat central qui consiste à transférer à des personnes morales de droit public à la base, la gestion d'affaires locales propres (compétences). Elle est ainsi un processus de responsabilisation d'acteurs à la base en vue de leur prise en charge effective de la promotion du développement économique et social de leurs terroirs.

Les populations des collectivités locales décentralisées et donc principalement celles de la communauté rurale sont constituées à plus de 50% de femmes. Ainsi, la communauté rurale ne saurait se développer sans la participation active de plus de la moitié de sa population. De même, lorsqu'on parle des retombées, des bénéficiaires des actions de développement, on devrait s'attendre à ce qu'au moins plus de 50% de ces bénéficiaires vont à la plus grande population constituée par les femmes. Sinon, tant que les besoins de ces femmes (plus de 50% de la population) ne sont pas satisfaits, on ne pourrait pas parler d'une situation de développement.

En effet, **une situation de développement** se définit comme un processus complexe visant l'augmentation des niveaux de vie de la population, et une répartition égale de la richesse sociale au profit de toutes les composantes de la société. Dans cette perspective, le **genre**, comme **cadre d'analyse** et d'intervention, permet au processus de développement de mieux prendre en compte, dans le contexte de la décentralisation au sein de la communauté rurale, les rôles et besoins des femmes, d'identifier les contraintes qui les affectent et de les intégrer dans les programmes et projets sectoriels. Une telle vision du développement qui conditionne les objectifs de croissance et de développement à la satisfaction des besoins des populations justifie le recours au **concept Genre et Développement**.

Les hommes et les femmes contribuent au développement et de ce fait, celui-ci ne sera jamais effectif tant que l'une ou l'autre de ces catégories restera marginalisée et ignorée. Les questions de développement et les questions de genre sont intimement liées. La marginalisation des femmes à la périphérie du développement d'une communauté rurale est une perte d'autant plus importante que celles-ci constituent une force de travail considérable (plus de la moitié des ressources humaines). D'ailleurs cette lacune a longtemps limité les actions et l'impact du développement et a contribué ainsi à la féminisation de la pauvreté en général mais plus particulièrement au niveau local, dans les communautés rurales.

Pour cela, l'intégration effective de l'équité genre dans tout le processus de développement n'est plus à considérer uniquement comme une exigence du développement durable, mais surtout comme une question d'option politique pour une justice sociale. Ainsi, l'intégration de la question de genre dans toutes les étapes du processus de mise en œuvre de la décentralisation au sein de la communauté rurale doit être une volonté affichée par les autorités locales (élus et autres

leaders locaux). C'est d'ailleurs cette intégration ou la prise en compte de la question genre à tous les niveaux, qui est connue sous le concept de *mainstreaming genre*.

## 5. Différence entre Intégration des femmes dans le développement et Intégration du genre dans le développement

**Les femmes n'ont jamais été oubliées dans le développement de la communauté rurale, car on leur a toujours installé des moulins à mil pour alléger leur travail, des maternités rurales sont construites et équipées en leur faveur et même des bornes fontaines (robinets) existent dans certains gros villages pour limiter leurs corvées d'eau.**

**L'intégration des femmes dans le développement est considérée comme une des priorités du gouvernement et à tous les niveaux. Cette volonté nationale est respectée et mise en exécution par les dirigeants locaux.**

Il y a deux concepts qu'il faut préciser par rapport au rôle et à la place des femmes dans le développement. Ce sont « l'intégration des femmes dans le développement ou la promotion féminine » et « l'intégration du genre dans le développement ou *mainstreaming genre* ». Ces deux concepts ont déterminé des approches de développement spécifiques qu'il est important de connaître.

L'intégration des femmes dans le développement (IFD) est un concept (« *women-in-development* ») qui a beaucoup évolué dans le processus de recherche d'équité entre les femmes et les hommes. C'est un concept qui renvoie au renforcement des moyens d'action de la femme en vue de sa participation aux efforts de développement, sans remise en question des inégalités structurelles existant entre l'homme et la femme. L'intégration des femmes au développement part du principe que les femmes doivent être plus étroitement associées dans l'économie afin d'améliorer leur conditions de vie souvent très défavorables. En tant qu'approche, l'IFD a fait la promotion soit de projets exclusivement féminins, soit de composantes féminines dans des programmes sectoriels.

Après une décennie d'expériences, l'approche IFD, bien qu'ayant été à la base d'énormes efforts qui ont contribué à l'amélioration de la situation des femmes sur le plan économique et social, s'avère se focaliser exclusivement sur les besoins spécifiques des femmes et favoriser leur traitement de manière isolée, en marge des interrelations qu'ils peuvent avoir avec les besoins des hommes. Les femmes sont considérées comme une catégorie à part pouvant faire l'objet de stratégies spécifiques. Cette approche a fait dire à certains chercheurs que les femmes étaient à la périphérie du développement et leurs besoins traités en marge de celui-ci.

Du constat d'un traitement isolé des préoccupations des femmes, est né un autre concept, « l'intégration du genre dans le développement ou *mainstreaming genre* ». Le ***mainstreaming genre*** part du principe que les femmes sont déjà intégrées dans l'économie mais dans des conditions défavorables. Ainsi, le *mainstreaming genre* suggère de mettre la femme au même pied

d'égalité que l'homme dans la société. Alors, au lieu de se contenter de changer, d'améliorer la situation des femmes, il faudrait plutôt changer les rapports entre les femmes et les hommes en cherchant à mettre en lumière les causes structurelles de la discrimination sexuelle en vue de l'éradiquer.

**Le mainstreaming genre** prend en compte systématiquement les différences entre les conditions, situations et besoins des femmes et des hommes dans l'ensemble des politiques et actions communautaires. Il ne s'agit donc pas ici seulement d'ouvrir davantage aux femmes le bénéfice des programmes et fonds communautaires, mais bien de mobiliser à la fois les instruments juridiques, les moyens financiers et les capacités d'analyse et d'animation de la communauté rurale pour introduire dans tous les domaines le souci de l'établissement de relations équilibrées entre les femmes et les hommes.

**Le mainstreaming genre** qui est une prise en compte du genre dans tout le long du processus de développement suppose la reconnaissance du fait que les questions de genre sont importantes et transversales pour l'efficacité des actions à entreprendre, car elles sont une partie intégrante de la réalité sur laquelle l'on se propose d'agir en matière de développement. Il implique aussi que les questions de genre soient suffisamment prises en compte dans les décisions (politique) à prendre et dans les choix à faire (stratégie) en tout ce qui concerne la vie de la communauté rurale.

A l'image d'un cours d'eau (fleuve) qui s'allonge et s'écoule au grès des variations du relief, le processus de développement, dans le cadre du **mainstreaming genre**, doit, d'amont en aval, tenir compte à la fois des spécificités des différents groupes sociaux (hommes, femmes, enfants, ...) et des interrelations nécessaires dans le seul souci de réduire, voire d'éliminer toute forme de disparité.

La mise en œuvre du **mainstreaming genre** suppose l'acquisition d'une sensibilité genre, c'est-à-dire la prise de conscience et la volonté d'intégrer le genre dans tout le processus de développement. Ceci revient à adopter l'approche genre et développement. Cette approche se veut dynamique, militante, engagée et critique. A partir du constat de l'inégalité dans les rapports sociaux entre les sexes, elle permet d'en identifier les causes, d'en analyser le degré, les formes et les conséquences et d'adopter des stratégies d'équilibre.

L'approche genre et développement pose les rapports sociaux entre les femmes et les hommes à la fois comme un problème de développement et comme une question d'équité entre groupes en termes (i) d'amélioration de la qualité de la vie, (ii) d'autonomie, en matière de choix et de capacité d'intervention et (iii) de participation aux décisions en ce qui concerne le développement.

L'approche genre et développement n'est pas exclusivement focalisée sur les préoccupations des femmes. Elle met l'accent sur l'interdépendance des rapports équilibrés entre les femmes et les hommes aussi bien dans les prises de décisions que dans la mise en œuvre et le bénéfice des actions de développement. Cependant, l'amélioration de la situation sociale et économique des femmes qui représentent la majorité des analphabètes et des pauvres, constitue un préalable pour réaliser des progrès économiques et humains à long terme. En effet, il faut que les femmes

aient les capacités d'influer les processus de prises de décisions politiques et d'accéder, à égalité de droits, aux ressources (formation, ressources naturelles, capitaux, etc.).

De ce fait, l'approche genre et développement se préoccupe surtout d'analyser les groupes sociaux (hommes et femmes) comme entités sexuées, de mettre en évidence leurs interrelations et d'étudier l'impact de ces interrelations sur leur situation respective par rapport à l'accès aux ressources, à la connaissance, aux technologies, au pouvoir dans la famille et dans la société. C'est pourquoi, l'adoption de l'approche genre et développement dans le cadre de la mise en œuvre de la décentralisation s'avère être doublement bénéfique pour la communauté rurale. Elle permet de mobiliser effectivement et efficacement toutes les ressources humaines disponibles aussi bien dans les réflexions que dans les actions de développement à entreprendre. Elle permet aussi de faire profiter à toutes les couches sociales, sans discrimination, des fruits du développement.

## 6. Définition des objectifs d'intégration du genre dans le processus de mise en œuvre de la décentralisation

### **Qu'est-ce qu'il faut faire pour adopter l'approche genre et développement dans la mise en œuvre de la décentralisation ?**

Mener une politique d'intégration de la dimension genre dans le processus de mise en œuvre de la décentralisation au sein des collectivités locales suppose la définition d'un certain nombre d'objectifs à poursuivre. Ces objectifs concernent généralement la promotion de l'égalité des femmes et des hommes dans les domaines essentiels de la vie, mais aussi le changement de perception ou la modification des stéréotypes par rapport aux rôles respectifs des femmes et des hommes dans la société. Les objectifs majeurs définis pour mieux intégrer le genre (mainstreaming genre) dans la mise en œuvre de la décentralisation au sein de la communauté rurale sont les suivants :

- Promouvoir l'égalité des femmes et des hommes dans la vie économique ;
- Promouvoir l'égalité de la participation de la représentation ;
- Promouvoir l'égalité d'accès et la pleine jouissance des droits sociaux pour les femmes et les hommes ;
- Promouvoir le changement des rôles et des stéréotypes assignés aux femmes et aux hommes.

### 6.1 Promouvoir l'égalité des femmes et des hommes dans la vie économique

Il s'agit de donner les mêmes chances aux femmes qu'aux hommes par rapport aux conditions d'accès et de mise en œuvre des activités économiques. En effet, habituellement, les femmes n'ont pas les mêmes dispositions économiques ou techniques que les hommes pour entreprendre plus efficacement des activités économiques au sein de la communauté rurale. Souvent aussi,

elles sont confinées à des tâches ou des statuts sociaux tellement réducteurs qu'elles ne peuvent pas s'adonner à d'autres occupations à rentabilité économique immédiate telles que les activités génératrices de revenus. Il s'agit alors de définir des mesures susceptibles de mettre les femmes dans les mêmes conditions que les hommes par rapport à l'entreprise et à la conduite d'activités économiques. Ces mesures pratiques ou objectifs opérationnels pour promouvoir l'égalité des femmes et des hommes dans la vie économique doivent être bien cernées par le conseil rural en vue de leur mise en application.

**(a) Renforcer la dimension d'égalité entre les femmes et les hommes dans les stratégies de la communauté rurale pour l'emploi.**

Le conseil rural qui a pour mission d'impulser le développement économique et social de la communauté rurale doit :

- Promouvoir l'employabilité des femmes et leur accès aux emplois disponibles au sein de la communauté rurale en faisant souvent de la discrimination positive en vue de rétablir l'équilibre entre les groupes (femmes et hommes). Habituellement, les quelques rares possibilités d'emploi au sein des communautés rurales sont octroyées aux hommes au détriment des femmes pour des raisons qui découlent souvent du biais masculin ou de stéréotypes (les hommes qui sont des responsables de famille sont plus prioritaires, les femmes sont faibles et n'ont pas toutes les compétences requises pour certains emplois, etc.).
- Promouvoir l'accès des femmes aux ressources foncières et aux crédits de la même manière que pour les hommes et à des conditions favorables. Beaucoup des activités économiques au sein des communautés rurales sont liées à l'accès à la terre et à l'argent. Le conseil rural qui a en charge l'affectation des terres doit favoriser l'accès des femmes à des parcelles d'exploitation individuelle ou en groupe (GPF, GIE, etc.). De même, le conseil rural, par le biais de subvention et de recherche de financement extérieur, doit favoriser et appuyer l'octroi de crédits aux femmes pour entreprendre et conduire des activités génératrices de revenus.
- Promouvoir des activités d'éducation et de formation pour les femmes en plus d'une politique soutenue de scolarisation et de maintien des filles à l'école. Le premier handicap objectif des femmes, surtout rurales, à l'accès à l'emploi est le manque de formation qui limite de manière drastique leurs compétences par rapport à beaucoup de nouvelles activités économiques. Ainsi, le conseil rural qui est chargé de mettre en œuvre une politique d'éducation et de formation en tant que compétence transférée, doit favoriser le renforcement des capacités des femmes pour les outiller davantage à mener d'autres nouvelles activités économiquement rentables.

**(b) Améliorer l'utilisation des fonds de la communauté rurale pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.**

L'utilisation des fonds venant du budget de la communauté rurale comme venant d'autres sources d'appui financier, doit tenir compte de la préoccupation du conseil rural de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines. Ainsi tous les équipements sociaux susceptibles de satisfaire à des besoins stratégiques d'égalité et d'équilibre entre les femmes et

les hommes doivent être privilégiés. Les investissements en matière d'éducation et de formation, en santé, en hydraulique, en installation et équipement de marché ou en infrastructures routières peuvent contribuer à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes en offrant davantage à celles-ci des opportunités de s'adonner à de nouvelles activités économiques plus rentables.

**(c) Elaborer des stratégies de développement de la communauté rurale ayant un impact sur la place des femmes dans l'économie.**

La politique de développement de la communauté rurale doit dans son ensemble tenir compte du souci constant de promouvoir l'égalité des femmes et des hommes dans l'économie du terroir à la fois en tant qu'acteurs et bénéficiaires. Ainsi, tous les programmes et projets de développement de la communauté rurale doivent tenir compte de cette préoccupation des leaders locaux à promouvoir l'égalité des femmes et des hommes dans la vie économique. De manière constante, le conseil rural doit veiller à ce que le budget de la communauté rurale, et celui de toutes les autres sources de financement qui viennent appuyer le développement de la collectivité locale soient élaborés et exécutés selon une sensibilité genre.

## 6.2 Promouvoir l'égalité de la participation de la représentation

La décentralisation permet d'approfondir la démocratie en développant la participation populaire qui suppose une gestion des affaires locales par un gouvernement local en occurrence le conseil rural. Cependant, dans la réalité des communautés rurales, le conseil rural est constitué majoritairement d'hommes qui ne font cependant pas la moitié de la population totale de la communauté rurale. La sous-représentation des femmes au sein du conseil rural constitue un déficit démocratique considérable. Cette sous-représentation des femmes peut être également considérée comme un risque permanent de biais masculin dans toutes les prises de décisions concernant la vie de la communauté rurale. Face à ces limites probables dans la mise en œuvre de la décentralisation, des mesures correctives sont envisagées en attendant un équilibre institutionnel par la mise en application des parités hommes – femmes dans les instances électives. Ces mesures sont déclinées sous forme d'objectifs opérationnels que le conseil rural doit s'atteler à atteindre.

**(a) Améliorer l'équilibre dans la participation des femmes et des hommes à la prise de décision politique.**

L'influence des femmes à la prise de décision politique dans la communauté rurale ne sera effective que quand la parité hommes – femmes au sein du conseil rural sera devenue une réalité. Mais en attendant la mise en application de cette parité, le conseil rural actuel, bien que majoritairement constitué d'hommes, peut prendre la résolution de consulter les organisations de femmes qui sont dans la société civile pour tout ce qui concerne des grandes décisions politiques à prendre. Une telle disposition a un double intérêt pour le conseil rural :

- Il lui permet de tenir compte des préoccupations réelles des femmes tant que son souci est de faire un développement harmonieux de toute la population ;

- Il lui permet aussi de se rapprocher davantage de l'électorat féminin qui est plus nombreux et souvent plus mobilisé.

**(b) Améliorer l'équilibre dans la participation des femmes et des hommes à la prise de décision économique et sociale.**

Le conseil rural a pour mission d'impulser le développement économique et social dans toute la communauté rurale. Ce qui lui donne l'autorité de prendre les décisions économiques et sociales concernant la communauté rurale. Ainsi, équilibrer la participation des femmes aux prises de décisions économiques et sociales suppose qu'elles soient suffisamment représentées au conseil rural, ce qui n'est pas pour le moment le cas. Il faut alors que le conseil rural, quelle que soit sa composition actuelle, accepte de prendre en compte les avis éclairés des acteurs internes constitués par les organisations de la société civile dont toutes les catégories d'organisations de femmes.

**(c) Améliorer l'équilibre dans la participation des femmes et des hommes au sein des commissions techniques du conseil rural.**

Les commissions techniques sont des structures du conseil rural constituées de conseillers ruraux, ayant pour objet l'étude et le suivi de questions entrant dans leurs attributions. La participation des femmes dans les commissions techniques suppose qu'elles soient d'abord élues conseillères rurales. Cependant, une commission technique peut être élargie à des personnes ressources qui ne sont pas membres du conseil rural. Ainsi, dans un souci d'impliquer davantage les femmes dans la gestion de la communauté rurale, le conseil rural peut élargir certaines commissions techniques à des membres des organisations de femmes pour traiter des problèmes qui leur sont spécifiques.

### 6.3 Promouvoir l'égalité d'accès et la pleine jouissance des droits sociaux pour les femmes et les hommes

L'égalité d'accès des femmes et la pleine jouissance des droits sociaux sont des piliers de la démocratie. Pourtant, toutes les femmes ne bénéficient pas de l'égalité d'accès aux droits sociaux parce qu'on fait encore référence dans beaucoup de cas à un modèle dépassé qui prétend que le soutien de famille est toujours un homme. En réalité, de plus en plus de femmes sont soutiens et chefs de famille en milieu rural avec beaucoup plus de difficultés à assumer seules ces nouvelles fonctions. De manière générale, les femmes sont souvent plus confrontées à la discrimination dans l'accès à l'alimentation (distribution de vivres aux chefs de ménage), aux soins de santé, à l'éducation, à la formation, à la prise de décision et aux droits de propriété. Ainsi, la correction des inégalités entre femmes et hommes en matière d'accès aux droits sociaux est vitale pour la justice sociale et le développement au sein de la communauté rurale.

Le conseil rural doit prendre des mesures tendant à mettre à la disposition de toute la population (plus particulièrement les femmes) les informations relatives à la réglementation et à la législation en matière de protection sociale et en matière de droits sociaux. De manière plus concrète, le conseil rural doit toujours s'atteler à améliorer l'accès des femmes aux services sociaux de base



(santé, éducation, etc.), pour satisfaire leurs besoins pratiques et améliorer ainsi quotidiennement leurs conditions d'existence. C'est aussi en accédant de manière plus facile aux services sociaux de base (santé, éducation, etc.), que les femmes vont progressivement satisfaire à leurs besoins stratégiques qui vont entraîner la réduction de la discrimination sexuelle et modifier les rapports de pouvoir entre les hommes et elles.

#### 6.4 Promouvoir le changement des rôles et des stéréotypes assignés aux femmes et aux hommes

Les rôles et stéréotypes assignés aux femmes et aux hommes sont nés de constructions sociales et de fabulation qui sont souvent très loin de la réalité. Il existe un besoin réel de changement des perceptions, des comportements et attitudes, et même des normes et valeurs qui définissent et influencent ces rôles et stéréotypes. Cependant, du fait que ces stéréotypes sont bien ancrés dans le subconscient des personnes il faut des mesures systématiques de sensibilisation et d'éducation pour les y éradiquer.

L'initiative de changer les stéréotypes assignés aux femmes et aux hommes dans la communauté rurale doit venir du conseil rural en tant que responsable de la définition des politiques de développement socio-économique et socioculturel de la communauté rurale. Cependant, plusieurs acteurs doivent être impliqués dans la mise en œuvre de mesures et d'actions pour le changement des stéréotypes assignés aux femmes et aux hommes. Parmi ces acteurs, il faut compter les personnes ressources internes ou externes à la communauté rurale mais très averties des questions de genre, les leaders et éducateurs traditionnels (chefs traditionnels, chefs religieux, communicateurs traditionnels, ...), mais aussi les structures d'éducation et de formation de la communauté.

Le conseil rural peut solliciter les services de personnes ressources pour assurer des séries de formation en genre pour tous les conseillers ruraux, pour les membres des organisations de la société civile mais aussi pour les leaders et éducateurs traditionnels au sein de la communauté rurale. A l'issue de ces séries de formation, des programmes de démultiplication et de sensibilisation sur les questions de genre et sur le changement des stéréotypes peuvent être élaborés et mis en application à destination de toute la population de la communauté rurale. Les activités de démultiplication et de sensibilisation peuvent être entreprises avec l'appui du conseil rural et de ses autres partenaires par les leaders et éducateurs traditionnels et par les responsables des organisations de la société civile.

Dans le cadre de la mise en œuvre des compétences transférées, le conseil rural peut se référer à la compétence « culture » pour encourager et appuyer des réflexions et recherche locales sur les rôles et fonctions traditionnellement assumés par les différents groupes sociaux (femmes et hommes) et qui contredisent les stéréotypes véhiculés. De même, à travers la compétence « éducation » le conseil rural peut encourager, avec l'appui des autorités techniques compétentes (IA, IDE, et directeurs d'écoles) l'introduction à l'école et dans toutes les autres structures de formation au sein de la communauté rurale des thèmes sur le genre.

## 7. Application de l'intégration genre dans le développement d'une collectivité locale

**Définir les objectifs ci-dessus évoqués revient à adopter l'approche genre et développement dans le cadre de la décentralisation. Comment mettre en œuvre concrètement cette approche genre et développement ?**

**Comment la mettre en application par le conseil rural ?**

Pratiquer le genre dans le processus de développement revient à renforcer la participation des femmes dans les interventions et leur implication dans les prises de décision. Cela suppose, tenir explicitement compte de la situation différentielle des hommes et des femmes en termes de besoins, de contraintes et d'opportunités à toutes les étapes (de la conception, la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation) des politiques, plans d'actions, programmes et projets de développement.

L'application de l'approche genre dans le processus de développement comprend deux phases essentielles qui sont :

- L'identification et l'analyse des caractéristiques de genre ou diagnostic de la situation selon le genre.
- L'intégration du genre dans la planification des activités de développement ou planification des activités de développement selon le genre.

Chacune de ces phases comprend un certain nombre d'étapes ou des sous-points avec des outils pratiques d'application qui ne peuvent pas être détaillés dans ce document. Le conseil rural a besoin juste de connaître la démarche d'ensemble pour faire la commande de services auprès de personnes ressources compétentes.

### 7.1 La phase diagnostic de la situation selon le genre

De manière générale toute intervention en matière de développement suppose de faire au préalable l'état des lieux pour déterminer les situations d'insatisfaction sur lesquelles il faut agir. Même si ce principe de base est souvent respecté, on ne tient pas compte de la situation différentielle des femmes et des hommes en termes de besoins, de contraintes et d'opportunités. La généralisation ou la standardisation des diagnostics a toujours été un biais au détriment de certains groupes sociaux dont principalement celui des femmes. Ainsi, le diagnostic de la situation selon le genre constitue une disposition qui permet de tenir compte davantage des préoccupations spécifiques de tous les groupes sociaux sans exclusion.

Les différents sous-points du diagnostic selon le genre sont : l'identification des questions de genre au niveau social, l'identification des questions de genre au niveau institutionnel, l'identification des problèmes axés sur le genre et l'identification des besoins différentiels entre les hommes et les femmes.

### **(a) Identification des questions de genre au niveau social (les conditions de vie)**

L'analyse comparative des conditions de vie des hommes et des femmes en termes de disparités et de rôles va permettre d'identifier les questions de genre qui existent. Cette analyse se fait à deux niveaux d'observation qui sont la **division du travail** et l'accès et / ou le contrôle des **ressources**. L'analyse de la division du travail permet d'identifier les activités de production et de reproduction menées par les femmes ou les hommes au niveau individuel, du ménage, de la famille ou de la communauté et d'en déduire les questions de genre qui se posent. L'analyse de la gestion des ressources (accès et / ou du contrôle) par les femmes et les hommes permet de déterminer les rapports de pouvoir et les discriminations qui existent par rapport à l'accès et au contrôle des ressources.

L'information qui sera recueillie à partir de cette analyse va permettre aux planificateurs d'améliorer l'efficacité et l'équité des politiques, des plans d'action, des programmes et projets de développement.

### **(b) Identification des questions de genre au niveau institutionnel**

A ce niveau, il s'agit de :

- Préciser les caractéristiques institutionnelles des parties prenantes de l'intervention : Type, nature, mandat, mission, orientations stratégiques, organisation, fonctionnement et pratiques par rapport au genre.
- Préciser les problèmes identifiés au niveau institutionnel et spécifier s'ils concernent pareillement les hommes et les femmes et à quel niveau.

L'analyse des questions de genre se fera à quatre niveaux :

- Au niveau des caractéristiques organisationnelles : type, nature, mandat, mission ;
- Au niveau des instruments d'intervention : politique, programmes, budgets, mesures administratives et juridiques ;
- Au niveau des normes et modalités d'organisation et de fonctionnement : gestion du personnel, fonctions, recrutement, plan de carrière ;
- Au niveau des pratiques dans l'institution : gestion des conflits, résistances bureaucratiques, attitude par rapport au genre.

### **(c) Identification des problèmes axée sur le genre**

L'analyse de la situation doit permettre d'aboutir à l'identification et à la clarification des problèmes existant dans la zone d'intervention (conditions de vie) ou par rapport au cadre institutionnel. Les problèmes identifiés peuvent concerner les seuls hommes ou les seules femmes et surtout ne pas avoir la même signification ou la même priorité pour tous les individus. La prise en compte du genre va permettre d'une part de comprendre la signification des différences fondées sur le sexe à l'étape d'identification des problèmes, et d'autre part, d'apprécier dans quelle mesure ces dif-

férences peuvent influencer la sélection et la hiérarchisation des problèmes devant être résolus dans le cadre d'une action de développement.

#### **(d) Identification des besoins différentiels de l'homme et de la femme**

Pour les hommes comme pour les femmes, **les besoins de genre** s'expriment dans divers domaines, à divers niveaux (contexte social et institution). Ces besoins n'ont ni la même signification ni la même priorité pour les hommes et pour les femmes. Cela signifie qu'il faut les identifier dans leurs diverses dimensions. En effet, les hommes et les femmes jouissent de conditions de vie ainsi que de situation et de position sociales différentes, marquées par des rapports sociaux fondés sur l'inégalité. Les besoins des hommes et des femmes sont ainsi nécessairement différents.

Leur identification découle de l'analyse des problèmes effectuée en tenant compte des caractéristiques différentielles de l'homme et de la femme existant dans le contexte d'intervention. En procédant à l'identification de ces besoins différentiels, le planificateur évite une globalisation des besoins, qui du fait de la place de l'homme dans le système social, conduirait à privilégier ses besoins. L'identification des besoins de genre renforce l'adéquation et la pertinence de l'action de développement.

## 7.2 La phase planification des actions de développement selon le genre

Dans tous les contextes, le diagnostic de la situation sociale indique que les actions de développement en général et la pauvreté en particulier ont des conséquences différenciées sur les femmes et sur les hommes. Il y est également apparu que les besoins des femmes et des hommes ne sont pas pleinement pris en compte par les méthodes conventionnelles d'analyse de la pauvreté et de planification du développement. La prise en compte du genre dans la planification est un moyen d'éviter toute situation d'inégalité et ses conséquences négatives sur le développement.

L'intégration du genre est un processus qui vise à prendre en compte les relations hommes-femmes dans tous les domaines d'activité en reconnaissant en toute conscience les rapports de force inégaux qui existent entre les hommes et les femmes au sein de la société et en œuvrant activement en faveur de la promotion de l'égalité des sexes. Ainsi, la planification selon le genre permet d'une part, de prendre en compte les différences sociales, les besoins, options, motivations et opportunités différenciées de l'homme et de la femme et d'autre part, de s'assurer que le programme/projet quel que soit le secteur d'activité a des retombées sur la femme et sur l'homme.

**Le cadre logique** est l'outil qui va permettre d'apporter les réponses appropriées aux problèmes identifiés dans le diagnostic du contexte selon le genre. Le cadre logique est un outil de planification qui permet de présenter de façon systématique et logique les objectifs d'un projet/programme et leurs liens de causalité, d'indiquer comment on peut vérifier si les objectifs ont été réalisés et de définir quelles sont les hypothèses, extérieures au projet/programme, qui peuvent influencer sa réussite.

## i) Formuler des objectifs sensibles au genre

Il s'agit de prendre en compte les besoins de la femme et de l'homme dans la formulation des objectifs à plusieurs niveaux :

**Pour l'objectif global**, il faut s'assurer que le programme/projet va contribuer à long terme à l'élimination des inégalités sociales fondées sur le sexe.

**Pour les objectifs spécifiques**, la démarche consiste à prendre en compte les types d'objectifs spécifiques suivants:

- réduire des disparités socio-économiques de genre (éducation, santé, emploi, revenus, participation à la prise de décision...),
- réduire des inégalités structurelles fondées sur le sexe relatives aux rôles (productif, reproductif et communautaire) attribués à l'homme et à la femme et à leur statut social (accès, contrôle et participation),
- créer un environnement socioculturel et institutionnel favorable au changement en direction de l'égalité et de l'équité de genre.

**Pour les résultats**, il s'agit des / du:

- services accessibles pour la femme et pour l'homme,
- décisions prises avec la participation de la femme,
- femmes formées dans des domaines spécifiques,
- discriminations supprimées à l'endroit de la femme et de la petite fille,
- violences réduites à l'endroit de la femme et de la petite fille,
- cadre politique et juridique amélioré en vue de l'équité et de l'égalité de genre,
- mécanismes institutionnels de promotion de la femme et de l'égalité de genre renforcés.

**Pour les activités** qui peuvent contribuer à la réalisation des résultats, il s'agit de :

- mener des campagnes de sensibilisation en vue du changement des attitudes et des comportements par rapport aux rôles et statut sociaux attribués à l'homme et à la femme et à leurs fonctions sociales respectives,
- conduire des sessions de formation pour les femmes dans des domaines spécifiques,
- créer les conditions d'équité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes,
- créer les conditions pour la prise en compte des besoins des hommes en santé de la reproduction,

- mener des activités impliquant les hommes dans la promotion des femmes,
- élaborer les politiques, programmes et lois favorables à la promotion de la femme et/ou l'égalité et l'équité de genre,
- créer les conditions de mise en œuvre/d'application des politiques, programmes et mesures législatives favorables à la promotion de la femme et/ou de l'égalité et l'équité de genre,
- sensibiliser à l'utilisation systématique de l'approche genre en tant d'outil d'analyse sociale et d'intervention en matière de population et de développement,
- former aux méthodologies d'intégration des questions de genre aux différents niveaux de programmation,
- apporter un appui institutionnel pour le développement des capacités d'intervention de structures publiques et non gouvernementales exerçant dans le domaine de la promotion de la femme et de l'égalité de genre.

## ii) Construire des indicateurs sensibles au genre

Les indicateurs sensibles au genre doivent mesurer tant la situation des femmes que celle des hommes. Dès lors, l'élaboration d'indicateurs sensibles au genre va se faire à partir de variables relatives aux relations de genre. Citons à titre d'illustration les variables et indicateurs suivants :

### **Incidence de la pauvreté :**

- Niveau de revenus homme/femme
- Taux d'activité (homme/femme) dans les différents secteurs
- Accès des femmes et des hommes à l'emploi
- % de chômeurs, hommes et femmes dans la population urbaine
- Ménages monoparentaux dirigés par une femme/homme

### **Accès et contrôle des ressources économiques selon le sexe :**

- Accès au crédit bancaire et mutualiste
- Accès à la terre en zone rurale
- Accès à la propriété en zone urbaine
- Accès aux intrants et aux technologies

### **Accès et contrôle des ressources sociales selon le sexe :**

#### **Education**

- Taux d'analphabétisme

- Taux de scolarisation
- Taux d'achèvement et de réussite scolaire

### **Santé**

- Taux de mortalité maternelle
- Taux de fécondité
- Taux de prévalence contraceptive
- Accès aux services de SR
- Taux de malnutrition des enfants de moins de 5 ans
- Taux de prévalence au VIH/SIDA

### **Partage du pouvoir et des responsabilités selon le sexe**

- Composition Assemblées Parlementaires et Gouvernement
- % des femmes dans les postes électifs et les postes de direction

### **Protection des droits de la femme**

- Instruments juridiques de protection des droits de la femme
- Mesures pour améliorer le niveau de connaissance des droits des femmes

### **Violences contre les femmes**

- Mesures spécifiques pour éliminer la violence
- Mesures de protection prises pour soutenir les femmes maltraitées
- Degré de réduction des violences

### **Mécanismes de promotion du genre**

- Mécanismes existants, leur statut et leurs performances
- Nombre de leaders et membres formés en genre dans ces mécanismes
- Projets et programmes prenant en compte les questions de genre
- Mobilisation de ressources pour la promotion de la femme
- Existence de bases de données désagrégées par sexe dans tous les domaines

## 8. Conclusion

L'approche du mainstreaming genre est un fil conducteur qui demande à chaque acteur et à chaque actrice en premier lieu de se référer aux rôles attribués aux femmes et aux hommes dans la société. Les rôles des femmes et des hommes sont principalement déterminés par l'organisation sociale, culturelle et économique d'une société, ainsi par les idées religieuses, morales et juridiques prédominantes. Les rôles attribués aux femmes et aux hommes peuvent extrêmement varier d'une société à une autre et, même dans une société, avoir de grosses différences.

La constitution sociale des rapports entre hommes et femmes et, de ce fait, la variabilité et la dynamique des rôles et des marges de manœuvre des hommes et des femmes sont au centre d'un développement durable.

Les Conseils Ruraux au niveau des communautés rurales doivent être conscients du fait que le mainstreaming genre est une stratégie politique qui joue un rôle sur toutes les actions menées dans le territoire visant un développement socioculturel et socioéconomique.



# ANNEXES

# Annexe 1

---

## **\*\*Quelques objectifs en guise d'exemples\*\***

Les objectifs proposés dans les pages suivantes sont formulés de façon à être modifiés et adaptés aux besoins de n'importe quelle collectivité locale. Ils illustrent la diversité de possibilités pour motiver et encourager la créativité des personnes qui gèrent des activités au niveau des collectivités locales.

### **(1) Promouvoir l'égalité des femmes et des hommes dans la vie économique avec comme objectifs opérationnels :**

- Renforcer la dimension d'égalité entre les femmes et les hommes dans la stratégie communautaire pour l'emploi aussi bien pour les postes publiques que privés
- Améliorer l'utilisation des fonds communautaires pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes
- Élaborer des stratégies pour encourager l'intégration de la dimension genre dans toutes les politiques ayant un impact sur la place des femmes dans l'économie : par exemple la politique concernant le budget, les finances, l'économie, l'éducation, le transport, la recherche, le social, ....

### **(2) Promouvoir l'égalité de la participation de la représentation avec comme objectifs opérationnels :**

- Améliorer l'équilibre dans la participation des femmes et des hommes à la prise de décision politique
- Améliorer l'équilibre dans la participation des femmes et des hommes à la prise de décision économique et sociale
- Améliorer l'équilibre dans la participation des femmes et des hommes au sein du Conseil Rural

### **(3) Promouvoir l'égalité d'accès et la pleine jouissance des droits sociaux pour les femmes et les hommes avec comme objectifs opérationnels**

- Améliorer la connaissance et assurer le suivi de la législation communautaire existante dans la sphère sociale (congé parental, protection de la maternité, temps de travail, travail à temps partiel et travail à durée déterminée).
- Veiller à inclure une perspective de genre dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et activités communautaires influençant la vie quotidienne des femmes et des hommes, tels que les transports, la santé publique, les relations extérieures, y compris les politiques des droits de l'homme (droits humains).

### **(4) Promouvoir l'égalité des femmes et des hommes dans la vie civile avec comme objectifs opérationnels**

- Suivre la législation et la jurisprudence communautaires en matière d'égalité de traitement entre les femmes et les hommes
- Promouvoir les droits humains des femmes
- Lutter contre la violence liée au genre et au traitement des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle

**(5) Promouvoir le changement des rôles et des stéréotypes masculins et féminins avec comme objectifs opérationnels**

- Sensibiliser à l'égalité entre les femmes et les hommes
- Éliminer les stéréotypes sexistes dans et par les politiques concernées

**Les aspects comme base de réflexion par le Conseil Rural**

Parmi les objectifs possibles à un niveau très général, le Conseil Rural peut selon les tâches à planifier et à réaliser dans la Communauté Rurale adapter et/ou modifier les objectifs opérationnels

Il s'agit également de planifier par objectif formulé par le Conseil Rural des activités à prendre en compte pour l'intégration systématique de l'approche genre dans son travail de tous les jours.

## Annexe 2

### **\*\*Quelques actions concrètes par objectif global / objectif opérationnel\*\***

Pour donner des exemples concrets et applicables sur le terrain autour du thème « comment intégrer l'approche genre dans les tâches du conseil rural au niveau local », voici des propositions par objectif global et ses objectifs opérationnels suivant des idées sur des actions à mener.

<b>(1) Promouvoir l'égalité des femmes et des hommes dans la vie économique</b>	
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Actions concrètes</b>
Renforcer la dimension d'égalité entre les femmes et les hommes dans la stratégie communautaire pour l'emploi aussi bien pour les postes publiques que privés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager l'apprentissage tout au long de la vie et l'accès aux mesures actives du marché du travail pour les femmes.</li> <li>- Promouvoir l'accès des femmes aux emplois dans les technologies de l'information, en particulier en renforçant leur participation à l'enseignement et à la formation.</li> </ul>
Améliorer l'utilisation des fonds communautaires pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'intégration de la dimension de genre dans les fonds communautaires et leurs initiatives communautaires</li> <li>- Renforcer les mécanismes de coopération au sein de la Communauté Rurale pour assurer le suivi de cette intégration.</li> <li>- Assurer un soutien communautaire et encourager les responsables à accorder un soutien aux actions d'information et de sensibilisation destinées à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre des fonds communautaires.</li> <li>- Établir des liens entre les actions financées par les fonds communautaires et les mesures de développement rural à financer et les autres politiques communautaires promouvant également l'égalité entre les femmes et les hommes.</li> <li>- Soutenir la déségrégation du marché du travail, en particulier, dans le domaine des ressources humaines.</li> </ul>
Élaborer des stratégies pour encourager l'intégration de la dimension genre dans toutes les politiques ayant un impact sur la place des femmes dans l'économie : par exemple la politique concernant le budget, les finances, l'économie, l'éducation, le transport, la recherche, le social, ...	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer une communication du Conseil Rural sur les questions sociales dans les marchés publics</li> <li>- Intégrer l'analyse du genre dans la politique de développement local, dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des mesures, en particulier celles qui ont trait aux politiques macro-économiques et à la lutte contre la pauvreté</li> </ul>

## (2) Promouvoir l'égalité de la participation de la représentation

Objectifs opérationnels	Actions concrètes
<p>Améliorer l'équilibre dans la participation des femmes et des hommes à la prise de décision politique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager le développement d'un réseau de femmes élues aux niveaux national, régional et local, en encourageant le travail en réseau des commissions éducation-formation élargies</li> <li>- Promouvoir la prise de conscience de la discrimination fondée sur le sexe et la nécessité d'un équilibre entre les sexes dans l'éducation civique.</li> <li>- Évaluer l'influence des systèmes électoraux, des législations, des quotas, des objectifs et des autres mesures relatives à la participation équilibrée des femmes et des hommes dans les organes politiques élus</li> <li>- Soutenir des mécanismes destinés à renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles des pays en voie de développement à intégrer les questions d'égalité entre les femmes et les hommes au niveau national et local et dans la société civile, y compris des actions législatives et administratives sur l'égalité des droits entre les femmes et les hommes.</li> <li>- Mener des actions de sensibilisation à l'intention des citoyens sur la nécessité d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes tant dans les organes publics élus qu'au sein des structures des partis politiques, et encourager les femmes à devenir actives sur le plan politique, en vue notamment des élections municipales et rurales</li> </ul>
<p>Améliorer l'équilibre dans la participation des femmes et des hommes à la prise de décision économique et sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivre et évaluer la transition de l'éducation et de la formation à la vie professionnelle, ainsi que le recrutement et la carrière de cadres supérieurs féminins potentiels.</li> <li>- Établir et entretenir un ensemble complet de données régulièrement mises à jour sur les femmes présentes à des postes de décision dans l'économie et la société, avec des données sur les directions d'entreprises, les organisations professionnelles, les organisations des partenaires sociaux ainsi que les grandes ONG à travers une étude longitudinale avec des étapes de prise de donnée bien définies</li> </ul>
<p>Améliorer l'équilibre dans la participation des femmes et des hommes au sein du Conseil Rural</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivre les résultats des efforts consentis par les services du Conseil Rural pour promouvoir une représentation équilibrée des femmes et des hommes aux postes de prise de décision, y compris en mettant en place des calendriers, des indicateurs et des critères d'évaluation des performances.</li> <li>- Élaborer, des stratégies visant à améliorer l'utilisation du temps de travail et l'organisation du travail à tous les niveaux</li> <li>- Poursuivre et renforcer la formation tenant compte des spécificités des femmes et des hommes, la sensibilisation et l'information dans tous les services de la CR, en particulier au niveau de la prise de décision et introduire les questions d'égalité entre les femmes et les hommes en tant qu'élément ordinaire d'autres formations à la gestion.</li> </ul>

<b>(3) Promouvoir l'égalité d'accès et la pleine jouissance des droits sociaux pour les femmes et les hommes</b>	
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Actions concrètes</b>
<p>Améliorer la connaissance et assurer le suivi de la législation communautaire existante dans la sphère sociale (congé parental, protection de la maternité, temps de travail, travail à temps partiel et travail à durée déterminée).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer dans les textes de la législation du travail une directive pour assurer l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans d'autres domaines que l'emploi et le travail.</li> <li>- Assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des principes d'égalités hommes et femmes dans le domaine social.</li> <li>- Sensibiliser les ONG, les partenaires sociaux, les inspections du travail et les professions juridiques à la législation et à la jurisprudence dans le domaine social</li> <li>- Soutenir les activités d'information et de diffusion aux citoyens</li> </ul>
<p>Veiller à inclure une perspective de genre dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et activités communautaires influençant la vie quotidienne des femmes et des hommes, tel que les transports, la santé publique, les relations extérieures, y compris les politiques des droits de l'homme (droits humains).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes dans le domaine de la protection sociale et dans tous les objectifs de protection sociale identifiés par le Conseil.</li> <li>- Intégrer une perspective de genre dans toutes les mesures communautaires destinées à prévenir et à combattre l'exclusion sociale, en particulier au vu de la féminisation croissante de la pauvreté.</li> <li>- Améliorer la connaissance et la compréhension, et, au besoin, proposer de nouvelles législations communautaires dans le domaine social.</li> <li>- Dans le domaine de la coopération au développement, soutenir des actions et programmes facilitant l'égalité d'accès des femmes et des hommes à l'alimentation, à l'éducation, aux soins de santé, aux droits en matière de procréation, à la propriété et à la justice.</li> <li>- Soutenir des campagnes nationales de sensibilisation au fait que les tâches de prise en charge des enfants et des personnes dépendantes sont à assurer aussi bien par les hommes que par les femmes</li> </ul>

#### (4) Promouvoir l'égalité des femmes et des hommes dans la vie civile

Objectifs opérationnels	Actions concrètes
<p>Suivre la législation et la jurisprudence communautaires en matière d'égalité de traitement entre les femmes et les hommes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectuer des recherches et rassembler des données sur la dimension de genre dans le domaine de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail. En fonction des résultats, étudier la nécessité d'adapter la législation.</li> <li>- Suivre le développement de structures de soutien à la mise en œuvre de l'acquis communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intervenant dans la CR</li> <li>- Soutenir un réseau d'experts juridiques dans les États membres et les pays candidats pour assister la Commission dans la réalisation des tâches liées à cet objectif.</li> <li>- Soutenir des activités d'information destinées aux structures partenaires de la CR pour les sensibiliser à la législation communautaire sur l'égalité de traitement des femmes et des hommes</li> </ul>
<p>Promouvoir les droits humains des femmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir des actions et des campagnes de sensibilisation au sein de la CR et dans les CR voisines, en vue de renforcer la position des femmes en faisant respecter leurs droits humains, en particulier pour les femmes confrontées à des discriminations multiples fondées sur d'autres motifs [spécialement les femmes migrantes et les femmes issues de minorités ethniques].</li> <li>- Soutenir le travail en réseau afin de rassembler de façon systématique des données comparables sur les violations des droits humains liées à l'appartenance à un sexe, ainsi que sur les cas de discrimination fondée sur le sexe, dans les États membres et les pays candidats</li> <li>- Renforcer la coopération et les échanges d'information sur les droits humains des femmes avec les partenaires nationaux et internationaux concernés, dans le contexte de la coopération au développement.</li> <li>- Soutenir la sensibilisation aux violations des droits humains liées à l'appartenance à un sexe dans les situations de conflit armé. (ProCas)</li> </ul>
<p>Lutter contre la violence liée au genre et le traitement des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer et soutenir la lutte et la prévention contre la violence à l'égard des femmes.-</li> <li>- Continuer à développer l'action visant à lutter contre la violence domestique à l'encontre des femmes.</li> <li>- Soutenir la recherche, la collecte de données et la diffusion d'informations sur la violence contre les femmes, dans l'UE et les pays candidats.</li> <li>- Soutenir la recherche, la collecte de données et la diffusion d'informations sur la violence contre les femmes</li> </ul>

**(5) Promouvoir le changement des rôles et des stéréotypes masculins et féminins**

<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Actions concrètes</b>
Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes	<ul style="list-style-type: none"><li>- Soutenir les efforts accrus consentis pour éradiquer les discriminations relevant des stéréotypes sexistes dans l'éducation, par exemple dans le matériel éducatif, et pour élaborer de bonnes pratiques dans ce domaine.</li><li>- Développer des activités de sensibilisation à la contribution des femmes sur l'importance de l'égalité entre les femmes et les hommes dans une société démocratique moderne.</li></ul>
Éliminer les stéréotypes sexistes dans et par les politiques concernées	<ul style="list-style-type: none"><li>- Suivre l'intégration d'une perspective d'égalité des femmes et des hommes dans les politiques présentant un intérêt particulier pour l'éradication des stéréotypes sexistes, notamment dans l'éducation, la formation, la culture, la recherche, les médias et les sports, et promouvoir l'égalité par l'intermédiaire de toutes les phases de programmation futures des actuels PLD.</li><li>- Envisager avec les comités d'éthique nationaux existants l'intégration d'une dimension d'égalité entre les femmes et les hommes dans leur mandat ainsi que le soutien de réseaux de comités nationaux d'éthique.</li><li>- Veiller, au besoin, à ce que tous les services de la Commission prennent en compte, dans leurs politiques de l'information, les besoins et les perspectives spécifiques des femmes, en coopération étroite avec les représentations de la Commission</li><li>- Promouvoir les échanges de vues et de bonnes pratiques dans les médias et créer un groupe de représentants des médias pour aider la Commission à lancer les discussions dans le cadre de cet objectif de la stratégie-cadre</li></ul>



## Annexe 3

---

### Glossaire de termes sur l'égalité entre les femmes et les hommes

#### **Analyse selon le genre**

Examen de toute différence de condition, de besoins, de taux de participation, d'accès aux ressources et de développement, de gestion du patrimoine, de pouvoir de décision et d'images entre les femmes et les hommes par rapport aux rôles qui leur sont assignés en raison de leur sexe.

#### **Audit selon le genre**

Analyse et évaluation des politiques, des programmes et des institutions par rapport à l'application des critères liés au genre.

#### **Barrières invisibles**

Attitudes reposant sur des préjugés, des normes et des valeurs classiques, empêchant la responsabilisation/la pleine participation (des femmes) dans la société.

#### **Contrat social de genre**

Ensemble de règles implicites et explicites régissant les relations femmes-hommes et leur attribuant des travaux, des valeurs, des responsabilités et des obligations distinctes. Ces règles s'appliquent à trois niveaux : le substrat culturel (normes et valeurs de la société), les institutions (protection de la famille, systèmes éducatif et de l'emploi, etc.) et les processus de socialisation, notamment au sein de la famille.

#### **Déficit démocratique**

Conséquence de l'absence d'équilibre femmes-hommes sur la légitimité de la démocratie.

#### **Démocratie paritaire**

Notion selon laquelle la société se compose d'autant de femmes que d'hommes, que leur pleine et égale jouissance de la citoyenneté est subordonnée à une représentation égale dans le processus de prise de décision politique et que la participation proche ou équivalente des femmes et des hommes, dans un rapport de 40/60, à l'ensemble du processus démocratique, est un principe démocratique.

#### **Dimension de l'égalité**

Caractéristique propre à toute question ayant trait à l'égalité.

#### **Disparité entre les genres**

Ecart entre les femmes et les hommes dans tout domaine en termes de degré de participation, d'accès, de droits, de rémunération ou d'avantages.

#### **Diversité**

Différences entre les valeurs, les attitudes, les cadres culturels, les croyances, les environnements ethniques, les orientations sexuelles, les compétences, les connaissances et les expériences propres à chaque membre d'un groupe.

#### **Droits des femmes inhérentes aux droits humains**

Droits de la femme et de la jeune fille en tant que partie inaliénable, intégrale et indivisible des droits universels de l'homme et incluant la notion de droits en matière de procréation.

### **Droits individuels/propres**

Droits qui échoient directement à une personne (par opposition aux droits dérivés).

### **Economie informelle / travail informel**

Activités économiques non payées réalisées au profit direct du ménage ou de ménages apparentés ou amis sur une base de réciprocité, y compris le travail domestique quotidien et une grande variété d'activités d'auto-approvisionnement et/ou d'activité professionnelle, unique ou secondaire, exercée à titre lucratif et de manière non occasionnelle, en marge ou en dehors des obligations légales, réglementaires ou conventionnelles, à l'exclusion des activités occultes qui relèvent de l'économie criminelle.

### **Egalité de traitement entre les femmes et les hommes**

Veiller à l'absence de discrimination fondée sur le sexe, directe ou indirecte (voir "Discrimination sexuelle").

### **Egalité des chances entre les femmes et les hommes**

Absence d'obstacle à la participation économique, politique et sociale en raison du sexe.

Egalité entre les femmes et les hommes / égalité des sexes

Le principe des droits égaux et du traitement égal des femmes et des hommes (voir aussi "Egalité des sexes").

### **Evaluation de l'impact selon le genre**

Evaluation des conséquences discriminatoires des propositions d'actions en vue d'apporter à ces dernières des modifications permettant de s'assurer que les effets discriminatoires sont neutralisés et que l'égalité des sexes est promue.

### **Flexibilité du temps / des horaires de travail**

Organisation du temps de travail offrant diverses possibilités en matière de nombre d'heures de travail et de mise en place de roulements, d'équipes et de programmes de travail sur une base quotidienne, hebdomadaire, mensuelle ou annuelle.

### **Garde d'enfants**

Vaste notion englobant la mise en place des services de garde d'enfants de nature publique ou privée, individuelle ou collective, qui correspondent aux besoins des enfants et des parents.

### **Genre (rapports sociaux de sexe)**

Concept qui se réfère aux différences sociales entre les femmes et les hommes qui sont acquises, susceptibles de changer avec le temps et largement variables tant à l'intérieur que parmi les différentes cultures.

### **Ignorant la spécificité de genre**

Rejetant/ignorant les spécificités des sexes.

### **Individualisation des droits**

Mise en place de régimes fiscaux et de sécurité sociale conférant des droits directs à la personne.

### **Intégration de la dimension de genre (mainstreaming genre)**

Intégration systématique des conditions, des priorités et des besoins propres aux femmes et aux hommes dans toutes les politiques en vue de promouvoir des activités fondées sur l'égalité entre les femmes et les hommes

ou de mobiliser toutes les politiques et les mesures générales dans le seul but de réaliser l'égalité en tenant compte activement et manifestement, au stade de la planification, de leur incidence sur la situation spécifique des femmes et des hommes lors de leur mise en œuvre, de leur suivi et de leur évaluation.

### **Non discriminatoire / non sexiste**

Exempt de tout effet discriminatoire, positif ou négatif, sur la répartition des rôles entre les femmes et les hommes ou sur l'égalité des sexes.

### **Participation équilibrée des femmes et des hommes**

Partage des responsabilités et des prérogatives entre les femmes et les hommes dans tous les domaines, condition importante pour l'égalité femmes-hommes.

### **Perspectives de genre**

Examen et prise en compte des différences entre les femmes et les hommes dans tout domaine d'action/toute activité.

### **Pertinence (au regard) du genre**

Fait pour une politique ou une action donnée d'être pertinente au regard de la répartition des rôles/de l'égalité entre les femmes et les hommes.

### **Planification intégrant la dimension de genre**

Approche active de la planification qui pose la dimension femmes-hommes comme une variable ou un critère fondamental et tente d'intégrer une dimension femmes-hommes explicite dans les politiques ou les actions.

### **Quota**

Détermination d'une proportion ou d'un nombre défini de postes, de sièges ou de ressources réservés à un groupe particulier, généralement selon certains critères ou certaines règles, en vue de corriger un déséquilibre antérieur, généralement en matière de prise de décision ou d'accès à la formation ou à l'emploi.

### **Rapports de genre**

Rapport et distribution inégale du pouvoir entre les femmes et les hommes qui caractérisent tout système sexiste (voir "Contrat social de genre").

### **Renforcement de pouvoir (empowerment)**

Processus visant à donner et à développer ses propres moyens devant permettre à toute personne de contribuer activement à l'organisation de sa propre vie et de sa communauté sur les plans économique, social et politique.

### **Rôles en fonction du genre**

Ensemble de règles d'action et de comportement assignées aux femmes et aux hommes, inculquées et entretenues (voir "Contrat social de genre").

### **Sensible au rôle de genre**

Concernant et intégrant la dimension femmes-hommes.

### **Sexe**

Caractéristiques biologiques qui distinguent les femmes des hommes.

### **Spécificité de genre**

Pour toute question, approche selon le sexe/les différences entre les femmes et les hommes.

### **Statistiques ventilées par sexe**

Collecte et ventilation des données et des informations statistiques en fonction du sexe en vue de procéder à une analyse comparative.

### **Système social de genre**

Système des structures économiques, sociales et politiques qui soutiennent et reproduisent des rôles et des caractéristiques spécifiquement masculins ou féminins (voir "Contrat social de genre").

### **Taux d'activité**

Représente la population active comme pourcentage de la population en âge de travailler (de 15 à 64 ans).

### **Taux d'inactivité**

Toute personne qui n'est pas classée au nombre des travailleurs ou des chômeurs, comme pourcentage de la population en âge de travailler (de 16 à 64 ans).

### **Taux de participation**

Taux de participation d'un groupe déterminé - par exemple les femmes, les hommes, les parents célibataires, etc. - en pourcentage de la participation totale, généralement en matière d'emploi.

### **Traitement équitable entre les sexes**

Équité de traitement envers les femmes et les hommes qui peut se traduire par une égalité de traitement ou un traitement différent, mais considéré comme équivalent en termes de droits, d'avantages, d'obligations et de chances.

### **Vérification de la prise en compte de genre**

Contrôle de toute proposition d'action en vue de s'assurer que tous les effets discriminatoires potentiels en résultant sont neutralisés et que l'égalité des sexes est promue.

### **Violence liée au genre/sexe**

Toute forme de violence, en utilisant ou en menaçant d'utiliser la force physique ou émotionnelle, y inclus le viol, les violences intra ou extraconjugales, le harcèlement sexuel, l'inceste et la pédophilie.

## Références Bibliographiques

**Ministère de la Femme**, de la Famille et du Développement Social. Stratégie Nationale pour l'Egalité et l'Equité Genre au Sénégal : SNEEG 2015. Avril 2005.

**Riadh ZGHAL. (1998)**. Genre et rapport de pouvoir : hommes, femmes et gestion. In CREDIF (ed.) Genre, Population et Développement. Tunis, Tunisie.

**Nabila HAMZA. (1998)**. Genre et Développement. In CREDIF (ed.) Genre, Population et Développement. Tunis, Tunisie.

**R'chid BEN AMOR. (1998)**. La Planification par objectifs et l'élaboration d'un plan d'action. In CREDIF (ed.) Genre, Population et Développement. Tunis, Tunisie.

**Abderrazed AMMAR. (1998)**. Eléments de diagnostic de l'action : apport de la psychosociologie et l'approche de l'IEC. In CREDIF (ed.) Genre, Population et Développement. Tunis, Tunisie.

**Habib FOURATI (2001)**. Eléments de diagnostic de l'analyse selon le genre : l'approche de la démographie et de la statistique. In CREDIF (ed.) Genre, Population et Développement. Tunis, Tunisie.

---

[www.bfmsfj.de](http://www.bfmsfj.de), 'Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend' (2006) : Définitions et articles divers (en allemand),

[www.bmz.de](http://www.bmz.de), 'Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit' : Articles divers sur genre et développement (en allemand)

BMZ (1997), Konzept für die Förderung der gleichberechtigten Beteiligung von Frauen und Männern am Entwicklungsprozess. BMZ Aktuell Nr. 84

[www.equal-de.de](http://www.equal-de.de) : Equal Newsletter 8 (Mars 2004) : „Gender Mainstreaming und Chancengleichheit“,

[www.equal-de.de](http://www.equal-de.de), 'Bundesministerium für Arbeit und Soziales' (2006) : Gender Mainstreaming, Grundlage und Strategien im Rahmen der Gemeinschaftsinitiative EQUAL,

[www.gender-mainstreaming.net](http://www.gender-mainstreaming.net) définitions et articles divers (en allemand), 2006

GTZ/STS 04, Juliane Osterhaus, Walter Salzer (Eschborn, 1996) : L'approche genre dans le cycle du projet

GTZ/STS04, Juliane Osterhaus (Eschborn 2000): Gender and project management : a contribution to the quality management of GTZ

GTZ/Bereich-1, Maria Telkëve (Eschborn, 2000): Handlungsspielräume bestehen auf allen Ebenen. Zur Bedeutung von Armutsminderung und Gleichberechtigung in der Arbeit der GTZ – Fokus Afrika südlich der Sahara

GTZ/Division 43, Cordula Reimann, University of Bradford (Eschborn, 2001) : Towards gender mainstreaming in crisis prevention and conflict management

GTZ/Abteilung 43, Dr. Gisela Frommer, Elke Schade (Eschborn, 2001) : Grundbildung, Hinweise zur Genderorientierung





